

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 – Assureurs de personnes détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise du site Web de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés et doit s'effectuer par l'entremise du Service de transfert de fichiers (le « STF »)¹.

Les annexes 1 et 2 du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

La version papier complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, **dans les délais prescrits**, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)*² (le « Cadre de sanctions ») sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <http://www.lautorite.qc.ca/fr/droit-exercice-pers-pro.html>.

¹ Décision n° 2012-PDG-0106, datée du 5 juin 2012, publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012 (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.6.

² Mise à jour publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012 (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.1.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide de l'utilisateur – Service de transfert de fichiers (STF)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur le site Web de l'Autorité. Il est disponible dans la fonction d'aide du STF, après avoir accédé au portail STF.

Le *Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (« STF »)* (le « *guide sur les exigences particulières* ») contient les instructions spécifiques de la Direction principale de la surveillance des assureurs, concernant, entre autres, les noms de fichiers à utiliser.

Veillez noter que le *guide sur les exigences particulières* ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité. Le *guide sur les exigences particulières* est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html>

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : info-divulgations@lautorite.qc.ca.

Le 12 décembre 2013

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 1

CHARTRE QUÉBÉCOISE	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
<p>1. État annuel VIE-1, dûment signé.</p> <p>Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation des administrateurs dûment signée (page 10,005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,013) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20,050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité, dûment signé (page 20,070) - Certificat de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,085) 	-	pdf	28 février 2014
<p>2. État annuel VIE-1.</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	-	Excel ASCII (.10a)	28 février 2014
<p>3. Attestation de conformité des versions du VIE-1, dûment signée.</p> <p>http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	110	pdf	28 février 2014
<p>4. États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés. (version « officielle »).</p>	200	pdf	28 février 2014
<p>5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible, (si applicable).</p>	200	pdf	
<p>6. États financiers non-consolidés de l'assureur, des filiales, des sociétés affiliées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation (si applicable).</p>	300	pdf	28 février 2014
<p>7. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.</p>	400	pdf intelligent*	28 février 2014
<p>8. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices.</p> <p>http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html</p>	420	Excel	28 février 2014
<p>9. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné (si applicable).</p>	440	pdf	Note 1
<p>10. Étude sur les modalités de la répartition des revenus et des dépenses à l'égard des fonds de participation et des fonds sans participation (article 298.17 de la Loi) (si applicable). (Nouveau)</p>	450	pdf	28 février 2014 (Nouveau)
<p>11. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé. (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html</p>	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
<p>12. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html</p>	510	Excel	31 décembre 2014
<p>13. Examen par des pairs - EDSC (si applicable).</p>	520	pdf	Note 1
<p>14. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes.</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/exigences-matiere-suffisance-fonds-propres-pro.html</p>	-	Excel ASCII (.qfp)	28 février 2014
<p>15. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes, dûment signé.</p> <p>Le pdf doit être complet, en version imprimable et conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur. (Nouveau)</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/exigences-matiere-suffisance-fonds-propres-pro.html</p>	-	pdf	30 avril 2014 (Nouveau)
<p>16. Attestation de conformité des versions du QFP, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	710	pdf	30 avril 2014 (Nouveau)
<p>17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice du QFP, dûment signé.</p>	720	pdf	28 février 2014
<p>18. Examen par des pairs - QFP (si applicable).</p>	735	pdf	Note 1
<p>19. Rapport du Comité de déontologie, dûment signé.</p>	760	pdf	28 février 2014

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 1

CHARTES CANADIENNE ET EXTRA-PROVINCIALE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel VIE-1, dûment signé. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Attestation des administrateurs dûment signée (page 10,005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,013) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20,050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé au régulateur, dûment signé (page 20,070) - Certificat d'opinion de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,080) 	-	pdf	28 février 2014
2. État annuel VIE-1. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	-	Excel ASCII (.10a)	28 février 2014
3. Attestation de conformité des versions du VIE-1, dûment signée. http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	28 février 2014
4. États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés. (version « officielle »).	200	pdf	28 février 2014
5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible, (si applicable).	200	pdf	
6. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.	400	pdf intelligent*	28 février 2014
7. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Nouveau)	420	Excel	28 février 2014 (Nouveau)
8. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	pdf	Note 1
9. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé.	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
10. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html	510	Excel	31 décembre 2014
11. Examen par des pairs - EDSC.	520	pdf	Note 1
12. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance- vie et des sociétés de secours mutuels canadiennes (MMPRCE). Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/87.aspx	-	Excel ASCII (.mcc)	28 février 2014
13. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance- vie et des sociétés de secours mutuels canadiennes (MMPRCE), dûment signé. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur . Note: Les Sociétés de Secours Mutuels devront aussi fournir un pdf, selon les instructions ci-dessus, mais en excluant le rapport du vérificateur.	-	pdf	31 mars 2014
14. Attestation de conformité des versions du BSIF-87, dûment signée. (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	31 mars 2014
15. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire.	720	pdf	28 février 2014
16. Examen par des pairs - MMPRCE.	735	pdf	Note 1

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 1

CHARTRE ÉTRANGÈRE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel VIE-2, dûment signé . Le fichier excel doit contenir l'attestation de l'agent principal au Canada (page 10.000), dûment signée , ainsi que les notes aux états financiers, version projet. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	-	Excel ASCII (.20a)	28 février 2014
2. État annuel VIE-2, dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants: - Attestation de l'agent principal au Canada dûment signée (page 10.000) - Attestation du président/chef de la direction dûment signée (page 10.001) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,012) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé au régulateur, dûment signé (page 20,070) - Certificat d'opinion de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,080)	-	pdf	31 mai 2014
3. Attestation de conformité des versions du VIE-2, dûment signée . (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	31 mai 2014
4. États financiers statutaires vérifiés de l'assureur incorporé à l'étranger et opérant via une succursale au Canada, dûment signés . (version « officielle ») (État mondial)	200	pdf	31 mai 2014
5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible (si applicable).	200	pdf	
6. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	pdf intelligent*	28 février 2014
7. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Nouveau)	420	Excel	28 février 2014 (Nouveau)
8. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	pdf	Note 1
9. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé .	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
10. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html	510	Excel	31 décembre 2014
11. Examen par des pairs - EDSC.	520	pdf	Note 1
12. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR). Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.osfi-bsif.qc.ca/Fra/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/86.aspx	-	Excel ASCII (.taa)	28 février 2014
13. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR), dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur . Note: Les Sociétés de Secours Mutuels devront aussi fournir un pdf, selon les instructions ci-dessus, mais en excluant le rapport du vérificateur.	-	pdf	31 mai 2014
14. Attestation de conformité des versions du BSIF-86, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	31 mai 2014
15. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire.	720	pdf	28 février 2014
16. Examen par des pairs - TDAMR.	735	pdf	Note 1

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification ou au représentant principal au Canada.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 1

COMPAGNIES D'ASSURANCES FUNÉRAIRES À CHARTE DU QUÉBEC	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel du S-20, dûment signé. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Attestation des administrateurs dûment signée (page 10) - Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité dûment signé (page 6) - Rapport de l'actuaire dûment signé (page 9) 	-	pdf	28 février 2014
2. État annuel du S-20. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	-	Excel	28 février 2014
3. Attestation de conformité des versions du S-20, dûment signée. http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	28 février 2014
4. Rapport annuel ou états financiers vérifiés présentés aux membres, dûment signés, (version « officielle »).	200	pdf intelligent*	28 février 2014
5. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.	400	pdf intelligent*	28 février 2014
6. Toutes les modifications ou nouvelles ententes de réassurance.	580	pdf	28 février 2014

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 2

CHARTRE QUÉBÉCOISE	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
<p>1. État annuel VIE-1, dûment signé.</p> <p>Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation des administrateurs dûment signée (page 10,005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,013) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20,050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé à l'Autorité, dûment signé (page 20,070) - Certificat d'opinion de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,085) 	-	pdf	14 mars 2014
<p>2. État annuel VIE-1.</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	-	Excel ASCII (.10a)	14 mars 2014
<p>3. Attestation de conformité des versions du VIE-1, dûment signée.</p> <p>http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	110	pdf	14 mars 2014
<p>4. États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés. (version « officielle »).</p>	200	pdf	14 mars 2014
<p>5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible (si applicable).</p>	200	pdf	
<p>6. États financiers non-consolidés de l'assureur, des filiales, des sociétés affiliées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation (si applicable).</p>	300	pdf	14 mars 2014
<p>7. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.</p>	400	pdf intelligent*	14 mars 2014
<p>8. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices.</p> <p>http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html</p>	420	Excel	14 mars 2014
<p>9. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné (si applicable).</p>	440	pdf	Note 1
<p>10. Étude sur les modalités de la répartition des revenus et des dépenses à l'égard des fonds de participation et des fonds sans participation (article 298.17 de la Loi) (si applicable). (Nouveau)</p>	450	pdf	14 mars 2014 (Nouveau)
<p>11. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé. (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014).</p>	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
<p>12. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html</p>	510	Excel	31 décembre 2014
<p>13. Examen par des pairs - EDSC (si applicable).</p>	520	pdf	Note 1
<p>14. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes.</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/exigences-matiere-suffisance-fonds-propres-pro.html</p>	-	Excel ASCII (.qfp)	14 mars 2014
<p>15. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes, dûment signé.</p> <p>Le pdf doit être complet, en version imprimable et conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur. (Nouveau)</p> <p>Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/exigences-matiere-suffisance-fonds-propres-pro.html</p>	-	pdf	30 avril 2014 (Nouveau)
<p>16. Attestation de conformité des versions du QFP dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html</p>	710	pdf	30 avril 2014 (Nouveau)
<p>17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice du QFP, dûment signé.</p>	720	pdf intelligent*	14 mars 2014
<p>18. Examen par des pairs - QFP (si applicable).</p>	735	pdf	Note 1
<p>19. Rapport du Comité de déontologie, dûment signé.</p>	760	pdf	14 mars 2014

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 2

CHARTES CANADIENNE ET EXTRA-PROVINCIALE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel VIE-1, dûment signé. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Attestation des administrateurs dûment signée (page 10,005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,013) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20,050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé au régulateur, dûment signé (page 20,070) - Certificat d'opinion de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,080) 	-	pdf	14 mars 2014
2. État annuel VIE-1. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	-	Excel ASCII (.10a)	14 mars 2014
3. Attestation de conformité des versions du VIE-1, dûment signée. http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	14 mars 2014
4. États financiers vérifiés présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés. (version « officielle »).	200	pdf	14 mars 2014
5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible, (si applicable).	200	pdf	
6. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.	400	pdf intelligent*	14 mars 2014
7. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Nouveau)	420	Excel	14 mars 2014 (Nouveau)
8. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	pdf	Note 1
9. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé.	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
10. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html	510	Excel	31 décembre 2014
11. Examen par des pairs - EDSC.	520	pdf	Note 1
12. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels canadiennes (MMPRCE). Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/87.aspx	-	Excel ASCII (.mcc)	14 mars 2014
13. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels canadiennes (MMPRCE), dûment signé. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur . Note: Les Sociétés de Secours Mutuels devront aussi fournir un pdf, selon les instructions ci-dessus, mais en excluant le rapport du vérificateur.	-	pdf	31 mars 2014
14. Attestation de conformité des versions du BSIF-87, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	31 mars 2014
15. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire.	720	pdf	14 mars 2014
16. Examen par des pairs - MMPRCE.	735	pdf	Note 1

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX RÉASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
DONT LA DATE DE FIN D'EXERCICE EST LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Annexe 2

CHARTRE ÉTRANGÈRE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel VIE-2, dûment signé . Le fichier Excel doit contenir l'attestation de l'agent principal au Canada (page 10.000), dûment signée , ainsi que les notes aux états financiers, version projet. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	-	Excel ASCII (.20a)	14 mars 2014
2. État annuel VIE-2, dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents suivants: - Attestation de l'agent principal au Canada dûment signée (page 10.000) - Attestation du président/chef de la direction dûment signée (page 10.001) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10,011 à 10,012) - Organigramme (page 10,040) - État des flux de trésorerie (page 20,050) - Notes aux états financiers vérifiés (page 20,060) - Rapport du vérificateur adressé au régulateur, dûment signé (page 20,070) - Certificat d'opinion de l'actuaire désigné dûment signé (page 20,080)	-	pdf	31 mai 2014
3. Attestation de conformité des versions du VIE-2, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	31 mai 2014
4. États financiers statutaires vérifiés de l'assureur incorporé à l'étranger et opérant via une succursale au Canada, dûment signés . (version « officielle ») (État mondial).	200	pdf	31 mai 2014
5. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible, (si applicable).	200	pdf	
6. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	pdf intelligent*	14 mars 2014
7. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Nouveau)	420	Excel	14 mars 2014 (Nouveau)
8. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	pdf	Note 1
9. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment signé .	500	pdf intelligent*	31 décembre 2014
10. Fichier Excel contenant certaines données de l'EDSC. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2014). http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html	510	Excel	31 décembre 2014
11. Examen par des pairs - EDSC.	520	pdf	Note 1
12. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR). Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.osfi-bsif.qc.ca/Fra/fi-if/rtn-rlv/fr-rf/ic-sa/lic-sav/Pages/86.aspx	-	Excel ASCII (.taa)	14 mars 2014
13. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR), dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier », conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport du vérificateur . Note: Les Sociétés de Secours Mutuels devront aussi fournir un pdf, selon les instructions ci-dessus, mais en excluant le rapport du vérificateur.	-	pdf	31 mai 2014
14. Attestation de conformité des versions du BSIF-86, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport du vérificateur). http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	31 mai 2014
15. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire.	720	pdf	14 mars 2014
16. Examen par des pairs - TDAMR.	735	pdf	Note 1

Note 1 : 30 jours après la transmission au comité de vérification ou au représentant principal au Canada.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.